

Roule & Co se permet de réagir aux propos du Dr Mercier Guyon tenus dans le Dauphiné Libéré du **vendredi 4 janvier**, dans un dossier pourtant initialement consacré à la trottinette électrique.

En tout premier lieu, nous tenons à rectifier 2 points portant sur la réglementation :

1. « *Pour les vélos par exemple, il est interdit de rouler sur les trottoirs exceptés pour les moins de 12 ans* »

FAUX : ce n'est que jusqu'à l'âge de **8 ans** qu'un cycliste a le droit de rouler sur un trottoir non aménagé pour recevoir des cyclistes (12 ans est l'âge maxi d'obligation du port du casque). Si un adulte accompagne cet enfant de moins de 8 ans, il doit pour sa part rouler en parallèle sur la chaussée (ce qui est très pratique).

2. « *Et quand une piste cyclable traverse une route ? Là encore, le cycliste perd son statut prioritaire* »

FAUX, à plus d'un titre :

- D'après l'article **R415-3 du code de la route**, « *tout conducteur s'apprêtant à quitter une route sur sa droite (...) doit céder le passage aux cycles et cyclomoteurs circulant dans les deux sens **sur les pistes cyclables qui traversent la chaussée sur laquelle il va s'engager*** ». L'article R 415-4 stipule la même chose pour les conducteurs tournant à gauche.
- D'après l'article **R415-14 du code de la route**, « ***une piste cyclable est considérée comme une voie de la chaussée principale qu'elle longe*** ». Donc lorsqu'une route adjacente débouche sur cette chaussée sans avoir priorité, elle n'a pas non plus priorité sur la piste cyclable.
- D'après l'article **R415-5 du code de la route**, « *Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur, sauf dispositions différentes prévues au présent livre* ». Donc sauf réglementation autre (feu tricolore, panneau de priorité), **la priorité à droite s'applique**, même sur les pistes cyclables qui sont considérées comme des voies de circulation à part entière.

Décidément cet article R415 du code de la route est l'ami des cyclistes ! Mais bien entendu le principe de prudence doit s'appliquer avant tout.

Le point de vue du Dr Mercier Guyon face aux cyclistes, assez courant, est induit par des années d'aménagement des villes ayant mis de côté le vélo et ayant raisonné uniquement sur l'automobile (et un peu sur le piéton, qui, après tout, n'est qu'un automobiliste ayant réussi à garer sa voiture).

Les aménagements cyclables sont généralement réalisés de manière très ambiguë, les discontinuités, les incohérences sont nombreuses. Beaucoup d'aménagements, même récents, mêlent cyclistes et piétons sur le trottoir (les « voies vertes », utilisées à tort et à travers), font passer les pistes cyclables sur le trottoir, entretenant la fausse idée que le cycliste suit la même logique de cheminement que les piétons. D'où des conflits d'usage entre cyclistes et piétons, une certitude de la part de certains automobilistes que la place du cycliste est à tous moments sur le trottoir et des comportements de

certain cycliste qui font ce qu'ils peuvent avec ce qu'on leur dit de faire, et surtout avec ce qu'on ne leur dit pas.

La Belgique a officiellement introduit il y a plus de 15 ans le « code de la rue » qui tend à faire évoluer le « code de la route » en zone urbaine, ce dernier étant trop axé sur une logique de flux motorisé. Sa logique n'est pas de régir des priorités entre différents véhicules mais de dire que le plus faible est prioritaire sur le plus fort (le piéton est prioritaire sur le cycliste qui est prioritaire sur le véhicule motorisé). Certaines villes françaises officialisent ce code de la rue et l'état travaille dessus via le CEREMA.

Concernant les **associations « militantes » de promotion du vélo**, dangereuses pour le Dr Mercier Guyon, rappelons simplement qu'elles sont plus de 300 en France – dont Roule & Co - fédérées dans un réseau (FUB : fédération des Usagers de la Bicyclette). Ses membres sont généralement les derniers à rouler sur les trottoirs quand c'est interdit puisqu'ils sont suffisamment à l'aise sur un vélo pour rouler au sein du trafic motorisé.

Leur objectif principal est d'obtenir des conditions satisfaisantes, notamment pour que les non cyclistes (ceux qui sont actuellement derrière un volant) osent monter sur un vélo au quotidien. **Pourquoi ?** Pour améliorer notre cadre de vie, pour apaiser les villes en diminuant le trafic motorisé, pour que les parents osent laisser leurs enfants aller seuls à l'école à pieds ou à vélo, pour que les seniors osent sortir marcher dans la rue sans avoir peur de se faire renverser sur un passage protégé, pour pallier les nouveaux risques santé (auxquels le Dr Mercier Guyon devrait être sensible) induits par le manque d'activité (surpoids, diabète, hypertension) ou la pollution (asthme...). Nous pourrions également parler de bruit, de protection de l'environnement, d'occupation de l'espace au sol, de prise d'autonomie de certains publics, d'économies réalisées par les particuliers et la collectivité. Les gains liés au développement du vélo sont nombreux.

Ces inquiétantes associations militantes sont d'ailleurs à l'origine, entre autre :

- De l'instauration par l'Etat du « savoir pédaler » pour les enfants du primaire (car nous sommes bien conscients que la formation au déplacement à vélo est actuellement une grosse lacune en France)
- D'une action annuelle dénommée « cyclistes brillez » incitant les cyclistes à bien s'éclairer la nuit (car nous sommes bien conscients qu'en présence d'un trafic motorisé, rouler de nuit sans éclairage est dangereux),
- De groupes de travail avec certaines mairies - certainement les plus « laxistes », dont fait alors partie Annecy - essayant de résorber certains points noirs routiers (car nous sommes bien conscients que s'ils avaient des aménagements sécurisés, les cyclistes arrêteraient de se mettre à l'abri sur les trottoirs).

Nous sommes quand même rassurés d'avoir vu, il y a 1 an, 400 médecins genevois signer une pétition adressée à leur ministre des transports, demandant des aménagements permettant de développer la pratique du vélo... preuve que le vélo est bénéfique dans l'esprit de certains médecins.

Roule & Co invite avec plaisir le Dr Mercier Guyon à une petite ballade urbaine à vélo pour découvrir le quotidien des cyclistes et réfléchir aux solutions qui permettront aux cyclistes d'avoir des déplacements sécurisés et efficaces.